

SOMMAIRE

- **Baromètre « Réalités Cadres » CSA/UGICT-CGT : 84 % des cadres inquiets pour les retraites**
- **France Télévision : négociations sur la convention collective en panne**
- **Snecma (groupe SAFRAN) : manifestation et débrayages pour les salaires**
- **Thalès : tous les sites mobilisés pour les salaires**
- **Éducation : enseignants des collèges et lycées dans la rue**
- **Assistance Publique-Hôpitaux de Paris : manifestation unitaire contre les suppressions de postes**
- **Infirmières : mobilisation contre le recul de l'âge de la retraite**
- **Action sociale : anniversaire revendicatif unitaire pour la CCN 66**
- **Suicides à France Télécom : l'Inspection du travail transmet un rapport à la justice**
- **Technocentre Renault Guyancourt : troisième suicide reconnu comme accident de travail**
- **Fonction publique : aucun syndicat ne signe l'accord sur l'intéressement**
- **Débat pour changer le travail : le 18 mars à l'Union locale CGT de Trappes**

ÉDITO

MANAGEMENT ET STRATÉGIE : IL Y A COMME UN DOUTE...



Incontestablement, la crise pèse sur le moral des cadres et sur leur perception du travail, de la stratégie des entreprises et des politiques salariales et managériales. Autant ils continuent de marquer « un réel intérêt pour le travail, autant les entreprises apparaissent avoir des difficultés croissantes pour les mobiliser, avec une dégradation nette de la vie au travail : augmentation du stress, manque de reconnaissance », a commenté la secrétaire générale de l'UGICT-CGT, Marie-José Kottlicki, à l'occasion de la livraison du 6^{ème} baromètre « Réalités Cadres » CSA. C'est un des enseignements, mais pas le seul, de cette sixième enquête annuelle qui constate un décrochage dans la satisfaction des cadres en matière de rémunération. Ils ne sont plus que 55 % à la juger satisfaisante (- 4 points par rapport à 2008 et 2007). Et à présent une majorité de cadres jugent le système d'évaluation non pertinent, + 9 points (de 43 % en 2008 à 52 % en 2010 et 62 % pour les jeunes diplômés). De même, si l'intérêt du travail augmente de 3 %, le stress s'accroît, 4 % (84 % s'estiment stressés) et le plaisir décroît de 8 points (de 24 % à 16 % en 2010) auquel il faut ajouter une situation de travail

dégradée au moins sur deux items : objectifs impossibles à atteindre (+ 5 points, 48 %) et des problèmes d'éthique (+ 3 points). 29 % des cadres sont confrontés à des directions les obligeant à faire des choix contraire à leur travail. Cette enquête révèle ou confirme, que l'encadrement décroche aussi par rapport aux méthodes de management et à la stratégie des entreprises. Les perceptions positives jusqu'alors des cadres concernant les méthodes de management sont en chute. Ils ne sont plus que 62 % (- 2 %) à les juger dans l'intérêt des entreprises, plus que 61 % à les estimer dans l'intérêt du client (- 3 %). Mais surtout, ils ne sont plus que 50 % (- 7 %) à les juger bonnes pour les salariés (mauvaises à 50 %). Et ce sont les femmes, sans doute premières victimes de ces stratégies, qui sont les plus critiques puisqu'elles sont 54 % à les juger mauvaises pour les salariés. Pour autant, les cadres ne versent pas dans le défaitisme puisque trois sur quatre jugent qu'il existe des alternatives possibles aux choix stratégiques des entreprises. Compte tenu de ces critiques, le jugement des cadres est sans appel sur l'évolution des pratiques managériales suite à la crise : 93 % estiment que celles-ci, soit n'ont pas changé, soit se sont détériorées. Pas de défaitisme et pas non plus de prise de distance vis-à-vis du syndicalisme puisque les cadres placent en tête des sujets qu'ils souhaitent voir traités par les organisations syndicales, l'emploi (+ 2 points à 63 %), la défense du système de retraite par répartition (+ 3 points à 57 %), l'égalité entre les femmes et les hommes (- 1 point à 56 %), la précarité (+ 3 points à 53 %). « En fait, le management d'entreprise reste droit dans ses bottes, de là à penser que les éventuels enseignements de la crise ne sont pas tirés » a résumé la secrétaire générale de l'UGICT-CGT pour qui « la montée d'une défiance au regard des méthodes de management et d'un questionnement plus marqué des choix stratégiques valide les efforts de l'UGICT-CGT pour promouvoir un autre mode de management au travers notamment de la Charte de l'encadrement ».

Baromètre « Réalités Cadres » CSA/UGICT-CGT : 84 % des cadres inquiets pour les retraites



La dernière livraison du baromètre « Réalités Cadres » CSA/UGICT-CGT vient de livrer des évolutions intéressantes sur l'état d'esprit des cadres par rapport au travail, à l'entreprise, à leur rôle, leur place et leur rapport au syndicalisme. Actualité sociale oblige, le baromètre 2010 consacre un chapitre à la « très forte inquiétude sur l'avenir des retraites » avec plus de 8 cadres sur 10 qui se disent inquiets (84 %). Une inquiétude encore plus forte chez les jeunes diplômés (85 %) et les femmes + 5 points, (88 %.) À noter que cette inquiétude ne provoque pas de repli des cadres vers les solutions proposées par le gouvernement et le patronat. Ainsi, la préférence pour un système par répartition est plébiscitée par 70 % des cadres, (74 % des jeunes diplômés), contre seulement 57 % des Français. Un chiffre d'autant plus intéressant que ces salariés sont justement la cible des produits assurantiels par capitalisation. Quant aux solutions à mettre en oeuvre pour le financement des retraites, la taxation des revenus financiers est demandée par 73 % des cadres (76 % des jeunes diplômés et femmes cadres), contre 50 % de l'ensemble des Français, tandis que l'introduction de la capitalisation ne fait toujours pas recette (24 %), dont jeunes diplômés (23 %.) Enfin la proposition de l'allongement de la durée des cotisations reste minoritaire parmi les cadres, 55 % contre (et 60 % parmi les jeunes diplômés.)

France Télévision : négociations sur la convention collective en panne

Après une rupture des négociations avec la direction pour une nouvelle convention collective, la CGT du groupe a maintenu vendredi son préavis de grève pour dimanche lors de la soirée électorale des régionales. Direction et syndicats de France Télévision (France 2, France 3, France 4, France 5 et les antennes de RFO) avaient entamé en janvier ces négociations pour une nouvelle convention dans le cadre de la loi réformant l'audiovisuel public qui a transformé France Télévision, auparavant constituée d'une quarantaine de sociétés, en une entreprise commune. Ces négociations ont été interrompues début février, les représentants des salariés estimant que la nouvelle convention n'apportait pas les garanties nécessaires sur les salaires. Les négociations ont bloqué vendredi avec la direction notamment sur la demande de la CGT de revenir sur la « généralisation du forfait jour », considérée par le syndicat comme « une remise en cause des 35 heures ». Les négociations ont toutefois permis des débloquages. La CGT se félicite ainsi du fait que la direction soit revenue au système de progression salariale annuelle « tout au long de la vie de chaque salarié de l'entreprise, avec une base minimale annuelle ». La mobilité choisie est aussi acceptée par la direction.



Snecma (groupe SAFRAN) : manifestation et débrayages pour les salaires



A l'appel des syndicats CFDT, CGT, CGC, CFTC, FO, UNSA et Sud, plusieurs centaines de salariés de la Snecma ont manifesté mardi, depuis le site d'Évry-Corbeil (Essonne) jusqu'au siège de Courcouronnes (Essonne), pour demander une hausse de leurs salaires en cours de négociation avec la direction. « Les négociations annuelles ont démarré le 27 janvier. En 2009, l'activité industrielle a été soutenue et les résultats financiers honorables. Mais la politique salariale est tirée vers le bas », indique le délégué central CGT. Une nouvelle réunion de négociation avait lieu le 8 mars, mais la direction ne propose qu'une augmentation générale de 1,2 % et une augmentation individuelle de 1,2 % également. C'est inférieur à l'an dernier, dans un contexte éco-

nomique de l'entreprise extrêmement bon. Le groupe SAFRAN vient d'annoncer 330 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires et des bénéfices de 376 millions d'euros en 2009 soit une croissance de 47 % ! La prochaine rencontre entre les syndicats et la direction pour des négociations doit avoir lieu le 19 mars.

Thalès : tous les sites mobilisés pour les salaires

Les salariés du groupe Thalès se sont de nouveau mobilisés jeudi 11 mars à l'appel de la CGT-CFDT-FO-CFE/CGC-Solidaires-CFTC pour de meilleures hausses de salaires. 800 personnes ont manifesté devant le siège à Neuilly (Hauts-de-Seine) et près d'un millier à Toulouse.

Toulouse où un millier de salariés des unités de Thales se sont regroupés devant l'usine de Thales Alenia Space. On comptait 800 personnes de la division espace et 200 de Thales avionics et Thales informatique et services (TIS).

« Il y a des rassemblements partout en France sur les sites », a indiqué le coordinateur de la CGT, Laurent Trombini, qui, pour sa part, demande que les hausses ne soient pas inférieures à 4 %.

Une délégation de salariés a été reçue en fin de matinée au siège, « mais pour l'instant ils n'ont rien à nous proposer et nous devons nous revoir le 18 mars », indique le syndicaliste à l'AFP.

Une nouvelle journée d'action est prévue ce jour-là.



Éducation : enseignants des collèges et lycées dans la rue



Les enseignants des collèges et lycées de toute la France, qui étaient vendredi en grève, manifestaient dans plus de 60 villes pour dénoncer les réformes du gouvernement et la dégradation des conditions de travail dans l'Éducation. Huit syndicats d'enseignants du secondaire et les deux organisations lycéennes Fidl et UNL ont appelé à cette journée de mobilisation pour protester contre les 16 000 suppressions de postes prévues en 2010, la réforme du lycée et les conditions d'entrée dans le métier des enseignants recrutés à la prochaine rentrée.

A l'échelon national, il s'agit de la 3^e journée de grève en moins de quatre mois, après celle du 21 janvier, dans le cadre d'un appel plus large à la fonction publique et celle du 24 novembre.

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris : manifestation unitaire contre les suppressions d'emplois

Les syndicalistes qui occupaient depuis jeudi midi le siège de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) ont quitté le bâtiment vendredi en fin de soirée, après avoir obtenu la suspension du plan de réorganisation de la direction.

Le directeur général de l'AP-HP, Benoît Leclercq, s'est engagé devant les représentants d'une intersyndicale (CGT-CFDT-CFTC-FO-SUD) à ouvrir des négociations à partir du 15 mars avec les organisations syndicales sur la mise en oeuvre de son plan de réorganisation. Mais il n'a pas pris l'engagement de suspendre les suppressions d'emplois.

2 000 salariés des hôpitaux de l'AP-HP s'étaient rassemblés vendredi devant le siège occupé. Ils avaient exigé l'arrêt de ces suppressions d'emplois et des restructurations au sein de l'AP-HP.

La direction de l'AP-HP veut regrouper autour de 12 groupes hospitaliers ses hôpitaux franciliens aujourd'hui au nombre de 37, un projet qui pourrait entraîner la suppression de 3 à 4 000 emplois d'ici 2012.



Infirmières : mobilisation contre le recul de l'âge de la retraite

Quelques 1 500 infirmières spécialisées (dont une majorité d'infirmières anesthésistes) se sont rassemblées jeudi 11 mars devant le ministère de la Santé à l'appel de la CGT, FO et Sud pour manifester leur refus d'échanger des augmentations de salaires contre un recul de leur âge de départ en retraite. Ce « *troc* » est une remise en cause explicite de la reconnaissance de la pénibilité du travail de ces professionnelles.

La CGT Santé Action sociale a évalué à 80 % la participation des infirmières anesthésistes à cette journée de grève et de manifestation.



Action sociale : anniversaire revendicatif unitaire pour le CCN 66



A l'occasion du 15 mars 2010, les organisations syndicales CGT, CFTC et CGC du secteur de l'action sociale appellent les personnels relevant de la convention collective de 1966 (établissements et services pour les personnes handicapées et inadaptées) à célébrer le 44^e anniversaire de ce texte aujourd'hui remis en cause par la partie patronale.

Les fédérations syndicales CFE-CGC, CFTC, CGT « appellent l'ensemble des salariés à s'exprimer largement dans les établissements et services en faveur de la défense et de l'amélioration de l'outil garantissant la qualité de nos pratiques ».

Les trois organisations dénoncent « les salaires en berne, la déqualification, la suppression de l'indemnisation des

trois jours de carence de la Sécurité sociale, la réduction de l'ancienneté, la remise en cause des congés payés supplémentaires conventionnels sont quelques exemples (...) des attaques menées à l'encontre des salariés qui pourtant, sont les seuls garants d'un service rendu de qualité ». Depuis des mois, les salariés de ce secteur soutenus notamment par la fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale exigent que la CCN 66 reste structurée « *autour des qualifications, des diplômes nationaux et des métiers qui sont reconnus dans tout le secteur, en y intégrant les nouveaux métiers. Les grilles de classification doivent tenir compte de ces éléments et non des critères « classants ».* Nous réclamons d'urgence, une revalorisation générale des salaires, en premier lieu pour les débuts de carrière, ceci sans altérer les rémunérations des salariés les plus anciens. »

Suicides à France Télécom : l'Inspection du travail transmet un rapport à la justice

Selon le journal *Le Parisien/Aujourd'hui en France*, l'Inspection du travail a transmis à la justice un rapport sur les suicides à France Télécom qui dénonce une « *mise en danger d'autrui* » et un « *harcèlement moral* » liés aux méthodes de l'entreprise. Dans un rapport de 82 pages remis le 4 février au parquet de Paris, l'Inspection du travail pointe « *la politique de réorganisation et de management* » menée depuis 2006 et souligne que les dirigeants de France Télécom ont été alertés « *à maintes reprises (...) des effets produits sur la santé des travailleurs* ». Par ailleurs, on a appris la semaine passée que l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a recommandé à France Télécom de classer trois suicides de fonctionnaires et une tentative, comme accidents de service, c'est-à-dire ayant un lien avec le travail. L'accident de service est l'équivalent pour les fonctionnaires de l'accident du travail. La direction a précisé qu'elle suivrait les recommandations de l'IGAS. Enfin on a appris jeudi le suicide d'un cadre lillois de France Télécom, âgé de 44 ans, sans qu'il soit encore établi de lien avec le travail.



Technocentre Renault Guyancourt : troisième suicide reconnu comme accident du travail

Pour la troisième fois, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) de Versailles a reconnu mardi comme accident du travail le suicide à son domicile en février 2007 d'un technicien au Technocentre Renault.

Les juges du TASS, concluant que « *l'acte suicidaire de M.D. est survenu par le fait du travail* ». Dans les motivations du jugement, ils indiquent que « *la hiérarchie a confié à Raymond D. un objectif à atteindre sans s'interroger sur la capacité psychique et physique de son salarié à supporter cette charge accrue de travail* ».

Pour Jean-François Naton, administrateur CGT à la Cnam, la reconnaissance est encore difficile, les employeurs invoquant « *l'individu et sa fragilité* », pour éviter de verser des indemnités et de voir leurs cotisations à la Sécurité sociale augmenter.

Pour Christophe Dejours, psychologue et auteur de « *Suicide et travail, que faire ?* », le lien avec le travail peut être établi en cas de suicide au bureau ou en dehors si la personne a laissé une lettre accusant son travail ; pour les autres cas, le lien est souvent plus difficile à identifier. Dans ce cas précis, dans la lettre qu'il avait laissé avant de mettre fin à ses jours, ce salarié de 38 ans avait écrit : « *Je ne peux plus rien assumer, ce boulot, c'est trop pour moi, ils vont me licencier et je suis fini, je ne saurai pas faire son top série de merde à Gosn (sic) et à Hamel, pardon, bonne chance* ».



Fonction publique : aucun syndicat ne signe l'accord sur l'intéressement



Au terme de 10 mois de négociation, aucun syndicat de fonctionnaires n'a accepté de signer l'accord-cadre instaurant un intéressement collectif dans la Fonction publique. Face au rejet du texte, le ministre de la Fonction publique, Eric Woerth a « *décidé de clôturer les négociations* ». Mais soulignant le fait que « *le principe de l'intéressement collectif ne faisant pas l'objet d'un rejet unanime de la part des organisations syndicales* », le ministère « *s'engage à prendre rapidement les mesures nécessaires* » pour le mettre en place, sous une autre forme non précisée. Autrement dit, sur ce dossier le gouvernement tenterait un passage en force...

Débat pour changer le travail : le 18 mars à l'Union locale CGT de Trappes

L'Union locale CGT organise, jeudi 18 mars, à partir de 18h30 à la Maison des familles, rue Jean Zay à Trappes (78), un débat sur « *Souffrance au travail, quels remèdes ?* » avec des militants CGT du Technocentre Renault-Guyancourt. Serge Dufour du Pôle Expertise d'Émergences qui vient de publier une étude sur l'organisation du travail au Technocentre et Jean-François Bolzinger, Secrétaire général adjoint de l'UGICT-CGT, coauteur de « *Pour en finir avec le Wall Street Management* » participeront à ce débat.

